



Conservatoire  
de l'espace  
littoral  
et des rivages  
lacustres

# Plan de gestion du marais de la Tête noire à Rognac



Août 2007 – Laure Bourgault

## Préambule

Le présent plan de gestion a été élaboré au cours de l'année 2007 en concertation avec le Conservatoire du littoral, la mairie de Rognac respectivement futurs propriétaire et gestionnaire pressenti du site.





# Sommaire

---

INTRODUCTION.....	4
1) PRESENTATION DU SITE.....	7
1.1 LOCALISATION DU SITE.....	7
1.2 DESCRIPTION SOMMAIRE.....	7
1.3 STATUT ACTUEL ET LIMITES DU SITE .....	8
1.3.1. Limites du site .....	8
1.3.2. Mesures règlementaires et servitudes .....	8
2) ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE .....	9
2.1. MILIEU PHYSIQUE .....	9
2.2. HYDROLOGIE, HYDRAULIQUE ET QUALITE DES EAUX .....	9
2.2.1. Le Valat Neuf.....	9
2.2.2. L'Etang de Berre.....	10
2.2.3. Les sources d'eau douce sur le site .....	10
2.3. UNITES ECOLOGIQUES ET FLORE.....	11
2.3.1. La roselière .....	12
2.3.2. La sansouire.....	12
2.3.3. La jonçaille.....	12
2.3.4. La ripisylve.....	12
2.4. FAUNE .....	13
2.4.1. Reptiles et Amphibiens .....	13
2.4.2. Les mammifères.....	13
2.4.3. Avifaune.....	14
2.5. HISTORIQUE .....	15
2.6. ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE : LA CHASSE.....	15
3) EVALUATION DU PATRIMOINE .....	17
3.1. EVALUATION DES HABITATS ET DES ESPECES .....	17
3.1.1. Les habitats .....	17
3.1.2. La faune.....	18
4) LES OBJECTIFS DE GESTION.....	19
4.1. OBJECTIF A LONG TERME : MAINTENIR UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE DES HABITATS REMARQUABLES.....	19
4.2. LES OBJECTIFS A MOYEN TERME .....	23
BIBLIOGRAPHIE.....	29
ANNEXES .....	32

## Introduction

---

Le site de la Tête noire se trouve sur la commune de Rognac dans les Bouches-du-Rhône, en bordure de l'Etang de Berre. Le marais de la Tête noire est un espace naturel relictuel dans une zone fortement industrialisée et urbanisée, refuge pour l'avifaune.

Le site n'est pas géré avec un objectif d'étude et de protection du milieu depuis suffisamment longtemps pour que l'on puisse apprécier avec précision les dynamiques d'évolution de certains milieux particuliers.

Le premier plan de gestion, objet du présent document a été établi à partir de la bibliographie existante, d'enquêtes et de visites de terrain. Après avoir réalisé un bilan patrimonial du site et identifié les menaces pesant sur les milieux les plus intéressants, des objectifs et des actions en terme d'aménagement et de gestion du milieu ou d'amélioration des connaissances ont été définis.

## Listes des cartes

---

**Carte n°1** : Limites du marais de la Tête noire (surface en cours d'acquisition par le CERL)

**Carte n°2** : Hydrologie du marais de la Tête noire.

**Carte n°3** : Carte des milieux présents sur le marais de la Tête noire.

**Carte n°4** : Parcelles cadastrales du marais de la Tête noire (surface en cours d'acquisition par le CERL)

## Listes des figures

---

**Figure n°1**: Histogramme de la répartition de l'avifaune selon les différents milieux

## Listes des tableaux

---

**Tableau n°1** : Surface en hectare (ha) pour chaque milieu présent sur marais de la Tête noire.

**Tableau n°2** : Nombre d'espèces des principaux groupes faunistiques identifiés sur le marais de la Tête noire.

**Tableau n°3** : Aire de répartition des différentes espèces d'oiseaux

**Tableau n°4** : Synthèse des habitats d'intérêt communautaire selon la typologie Corine Biotope.

**Tableau n°5** : Espèces avifaunistiques d'intérêt communautaire observées sur le marais de la Tête noire.

**Tableau n°6** : Simplification du plan de gestion aux objectifs à long terme et à leurs objectifs à moyens terme correspondants.

# PARTIE 1 : PARTIE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE

## **1) Présentation du site**

---

### **1.1 Localisation du site**

Le marais de la Tête Noire est situé dans la commune de Rognac, en bordure de l'Étang de Berre. Ce marais, d'une superficie de 17 ha, est le vestige d'une ancienne roselière.

Il fait partie d'un réseau d'espaces préservés en bordure de l'Étang de Berre (*Carte n°1*) :

- l'embouchure de l'Arc,
- les salins de Berre,
- les salins du Lion,
- l'étang de Bolmon et la plage du Jaï,
- les côtes rocheuses de Figuerolles,
- la Poudrerie de Saint Chamas,
- la Petite Camargue de Saint Chamas.

La commune de Rognac est située sur la rive nord-est de l'étang de Berre, entre Vitrolles, Velaux et Berre. Le territoire de la commune de Rognac est délimité au Nord par la chaîne de la Fare les Oliviers, par les Cuestas du plateau de l'Arbois, par la chaîne de l'Estaque et par l'Étang de Berre.

### **1.2 Description sommaire**

Le marais de la Tête noire de Rognac également appelé les Calades est le vestige d'une vaste roselière dans un secteur profondément modifié par les activités humaines. Malgré la dégradation des ses abords immédiats, ce milieu conserve des potentialités floristiques et faunistiques non négligeables. A l'extrémité orientale de l'étang de Berre, en contact étroit avec les eaux saumâtres de l'étang de Vaïne, cette roselière préserve en son sein une dépression où se sont développées sansouires et jonçaias. Jadis beaucoup plus étendue, elle abritait des espèces rares (*Galium palustre*, *Ranunculus ophioglossifolius*) et protégées (*Limonium oleifolium*, *L. girardianum*).

Ce milieu palustre caractéristique de l'affrontement des eaux douces avec le sel, sillonné de lignes de tamaris, apporte une touche de nature dans un paysage fortement artificialisé. Ce site, propriété des Salins du midi, a connu différents usages. Jadis utilisé pour la récolte du sel, il est aujourd'hui fréquenté principalement par les chasseurs de la Société de chasse de Rognac.

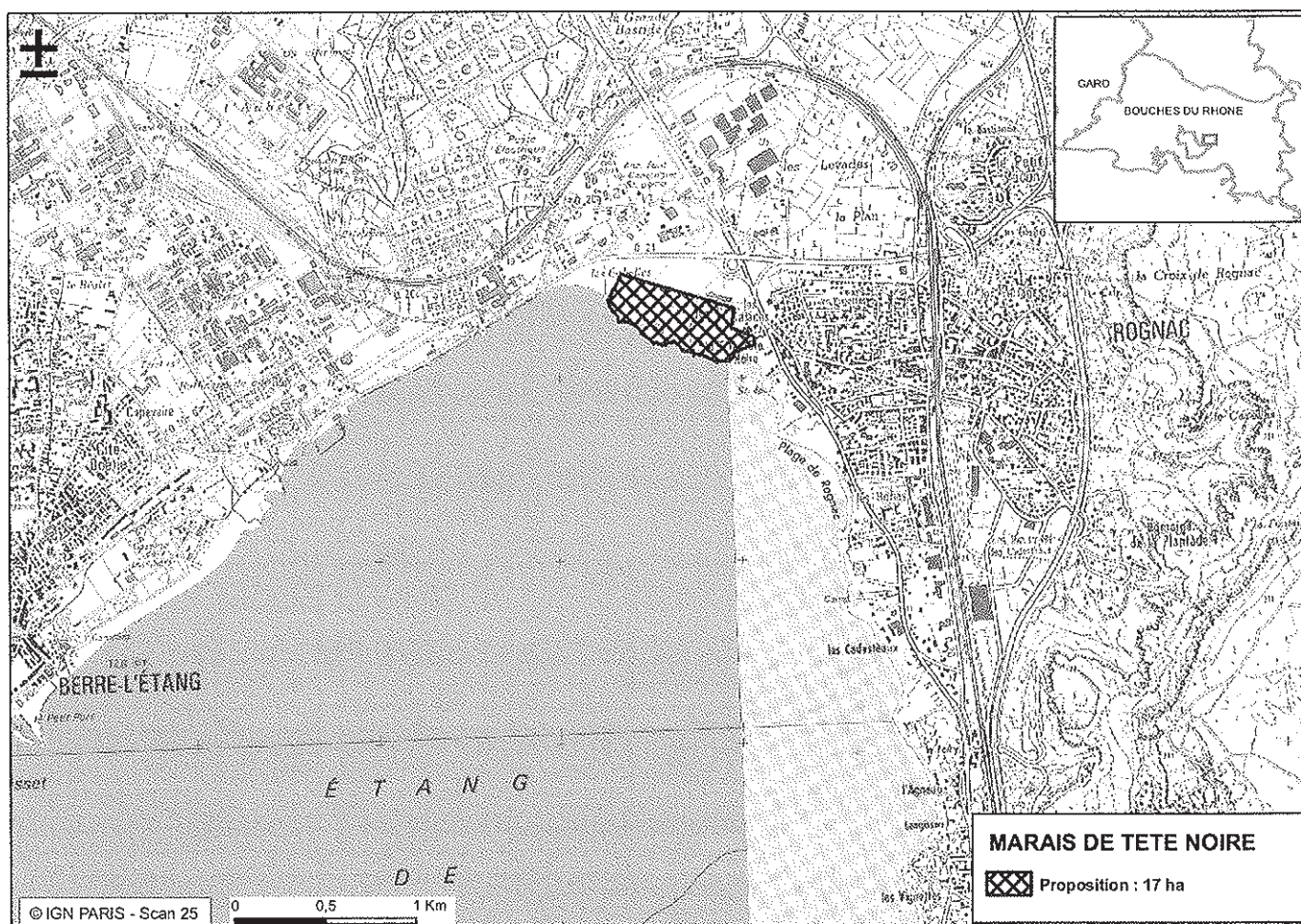


### 1.3 Statut actuel et limites du site

#### 1.3.1. Limites du site

Les limites de la zone acquise par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des rivages lacustres sont présentées dans la carte n°1. Il s'agit des limites suivantes :

- Au Nord-Est par la karting
- Au Nord par la D21 et l'échangeur du trèfle



Carte n°1 : Limites du marais de la Tête noire (surface en cours d'acquisition par le CERL)

#### 1.3.2. Mesures règlementaires et servitudes

Les marais de Rognac (les Calades) sont inclus dans la ZNIEFF terrestre de type 2: les ZNIEFF sont des mesures d'inventaire. Elles n'ont aucune valeur juridique mais, en tant que révélateur de l'intérêt écologique du milieu, elles peuvent être utilisées pour appuyer des décisions d'aménagement visant à protéger le milieu, notamment au titre de la loi littoral.



## 2) Environnement et patrimoine

---

### 2.1. Milieu physique

#### 2.1.1. Le climat

Le climat est de type méditerranéen, chaud et sec l'été, doux et humide l'hiver, avec des influences maritimes de l'étang de Berre.

#### La pluviométrie

Les précipitations annuelles moyennes s'établissent à moins de 520 mm par an.

#### L'ensoleillement

L'ensoleillement est généreux. Les mois de juin à août sont touchés par la sécheresse.

### 2.2. Hydrologie, hydraulique et qualité des eaux

Par rapport à l'eau, le site est influencé par les éléments suivants :

- le Vallat-Neuf,
- l'étang de Berre,
- les sources d'eau douce sur le site.

#### 2.2.1. Le Vallat Neuf

Le bassin versant du Vallat-Neuf a fait l'objet d'une étude morphodynamique fouillée, menée par M. Jorda, F. Magnin et M. Provansal (1991), qui a abouti à l'élaboration d'un modèle possible d'évolution morphologique holocène en basse Provence.

Le Vallat-Neuf prend sa source à Rognac près de la ferme du Jas d'Arbaud, il s'écoule vers le nord, entre les cuestas formées l'une dans les calcaires de Rognac (le Bégudien) et l'autre dans les calcaires de Vitrolles (le Montien), en direction de Velaux. A l'intersection des départementales D55 et D55b, il prend un tracé nord-est/sud-ouest pour se jeter dans l'étang de Vaïne en formant un petit delta. Ce ruisseau est de taille très réduite, sur les 7 kilomètres de sa source à son débouché, il garde un écoulement temporaire.

Le Schéma Directeur des Eaux Pluviales (SDEP) est en cours de réalisation sur la commune de Rognac par la communauté d'agglomération Agglopôle Provence. (*Infos à venir sur son ouvrage, bassin versant, prescription, menaces...*)

### 2.2.2. L'Etang de Berre

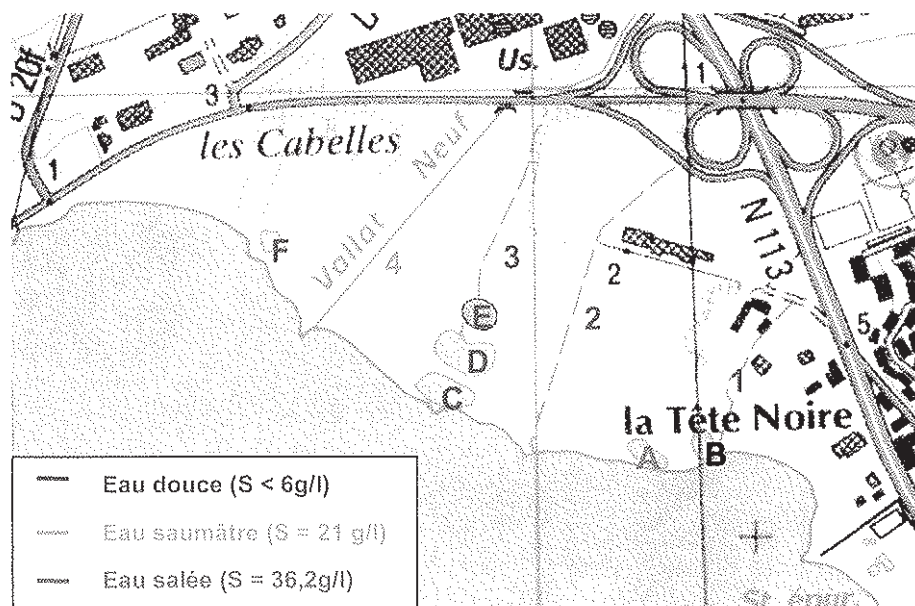
Situé entre le golfe de Fos et la rade de Marseille, étendu sur une superficie de quelques 155 km<sup>2</sup>, l'**étang de Berre** est une lagune méditerranéenne reliée à la mer par le chenal de Caronte. Il représente un milieu qui a malheureusement subi une forte dégradation au fil des temps, du fait principalement de l'industrialisation et de l'urbanisation massives de ses abords et de son bassin versant. Depuis plusieurs décennies l'étang de Berre fait l'objet d'enjeux importants non sans conséquences sur un patrimoine naturel remarquable. Profond de 6 m en moyenne (avec une profondeur maximale de 9,5 m), l'étang de Berre représente un volume d'eau estimé à 980 millions de m<sup>3</sup>.

Il est constitué de deux parties séparées par un haut fond : le grand étang, à l'ouest, et l'**étang de Vaine**, à l'est. Ce dernier représente environ 20% de la surface totale.

Sur la rive nord-est de l'étang se trouve le **marais de la Tête Noire** dont fait l'objet l'étude.

### 2.2.3. Les sources d'eau douce sur le site

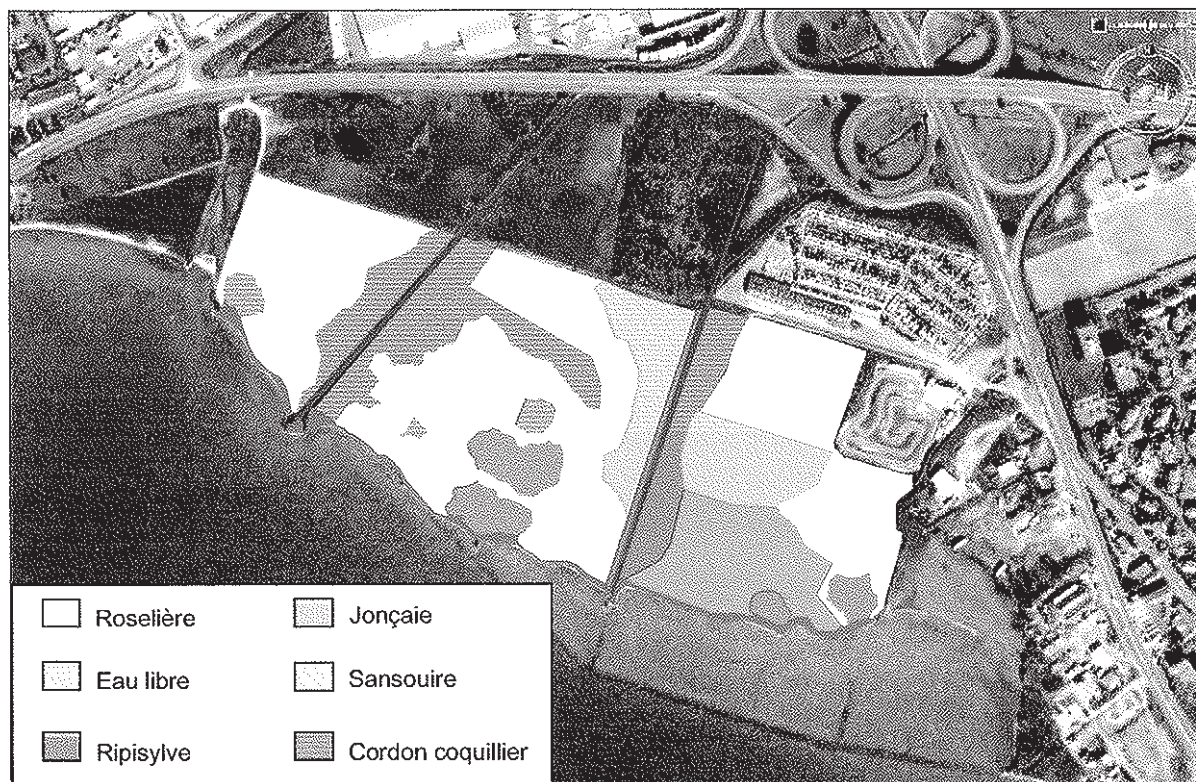
Les sources du site alimentent les différentes mares en eau douce. Il existe quatre sources d'eau douce sur le site. La *Carte n°2* présente ces différentes sources.



*Carte n°2 : Hydrologie du marais de la Tête noire. Les lettres capitales représentent les différentes mares du site. Les chiffres représentent les différents cours d'eau. S pour salinité.*

### 2.3. Unités écologiques et flore

La Tête noire est remarquable par la juxtaposition d'un grand nombre de milieux distincts sur une faible superficie (17 ha). Ces milieux balayent à la fois l'ensemble de la gamme de la teneur en sel (des milieux doux aux milieux salés) et de la teneur en eau (des milieux les plus secs aux plans d'eau). La *Carte n°3* présente la répartition de ces différents milieux sur le site et le *Tableau n°1* donne la surface en hectare de ces différents milieux.



*Carte n°3 : Carte des milieux présents sur le marais de la Tête noire.*

*Tableau n°1 : Surface en hectare (ha) pour chaque milieu présent sur le marais de la Tête noire.*

Milieux	Surface (ha)
Roselière	11
Sansouire	2
Ripisylve	3
Mares (Eau libre)	1,5
Cordon coquillier	0,5
Prairie à brachypodes et à joncs (jonçaie)	2,5
<b>Surface totale</b>	<b>20,5</b>



### 2.3.1. La roselière

La roselière ou phragmitaie est une formation végétale constituée majoritairement du Roseau commun (*Phragmites australis*) et où la salinité ne dépasse pas les 12g/l. On y retrouve d'autres espèces caractéristiques telles que :

- la Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*),
- l'Iris des marais (*Iris pseudoacorus*),
- la Scirpe maritime (*Scirpus maritimus*).

Elle s'étend sur 11 hectares et représente 54% de la surface totale du site. Les roselières abritent par ailleurs des espèces animales à forte valeur patrimoniale notamment de nombreuses espèces d'oiseaux paludicoles tels que les hérons, de batraciens et de reptiles.

### 2.3.2. La sansouire

Dans la partie Sud-Est du site, on trouve un milieu où le sol est très salé et asséché en été : la sansouire. C'est une formation végétale dominée par les salicornes telles que la salicorne herbacée (*Salicornia europea*) et est constituée de groupements halophiles tels que :

- L'obione Arroche Faux pourpier (*Obione portulacoides*)
- La lavande de mer (*Limonium vulgare*)

Elle représente 10% de la surface totale du site soit 2 hectares.

### 2.3.3. La jonçaie

La prairie à brachypodes et à juncos est constituée d'une pelouse à brachypodes de Phénicie et de Jonc piquant (*Juncus acutus*), la jonçaie. Cette dernière forme une zone de transition entre la roselière et la ripisylve et s'étend sur 2,5 hectares dans les zones relativement marquées par la pénétration du sel, notamment la sansouire.

### 2.3.4. La ripisylve

La ripisylve, d'une superficie de 3 ha soit 15% de la surface totale du site, est une forêt riveraine d'un cours d'eau. Sur le site, elle est présente sur un sol riche bien alimenté en eau, d'une part le long du Vallat Neuf, en limite supérieure du site et au niveau du deuxième Vallat situé plus à l'Est. Elle constitue un peuplement médio-européen au sein d'une végétation environnante typiquement méditerranéenne. Elle se compose d'une strate arborescente où l'on retrouve peupliers, saules et frênes, d'une strate arbustive et herbacée bien développées qui permettent le maintien d'une humidité importante.



## 2.4. Faune

La faune présente sur le marais de la Tête noire est caractéristique des zones humides. L'identification des différentes espèces a été réalisée à partir de photos réalisées sur le site au cours des mois de avril à juillet 2007. Les groupes sont présentés dans le *Tableau n°2* ci-dessous.

*Tableau n°2 : Nombre d'espèces des principaux groupes faunistiques identifiés sur le marais de la Tête noire.*

Groupe d'espèces	Nombre d'espèces
Lépidoptères	10
Odonates	10
Coléoptères	7
Mantoptères	2
Arachnides	2
Oiseaux	25
Amphibiens	1
Reptiles	2
Mammifères	1
<b>Total</b>	<b>60</b>

### 2.4.1. Reptiles et Amphibiens

Les populations de reptiles et d'amphibiens ne sont pas bien connues sur le site de la Tête noire.

### 2.4.2. Les mammifères

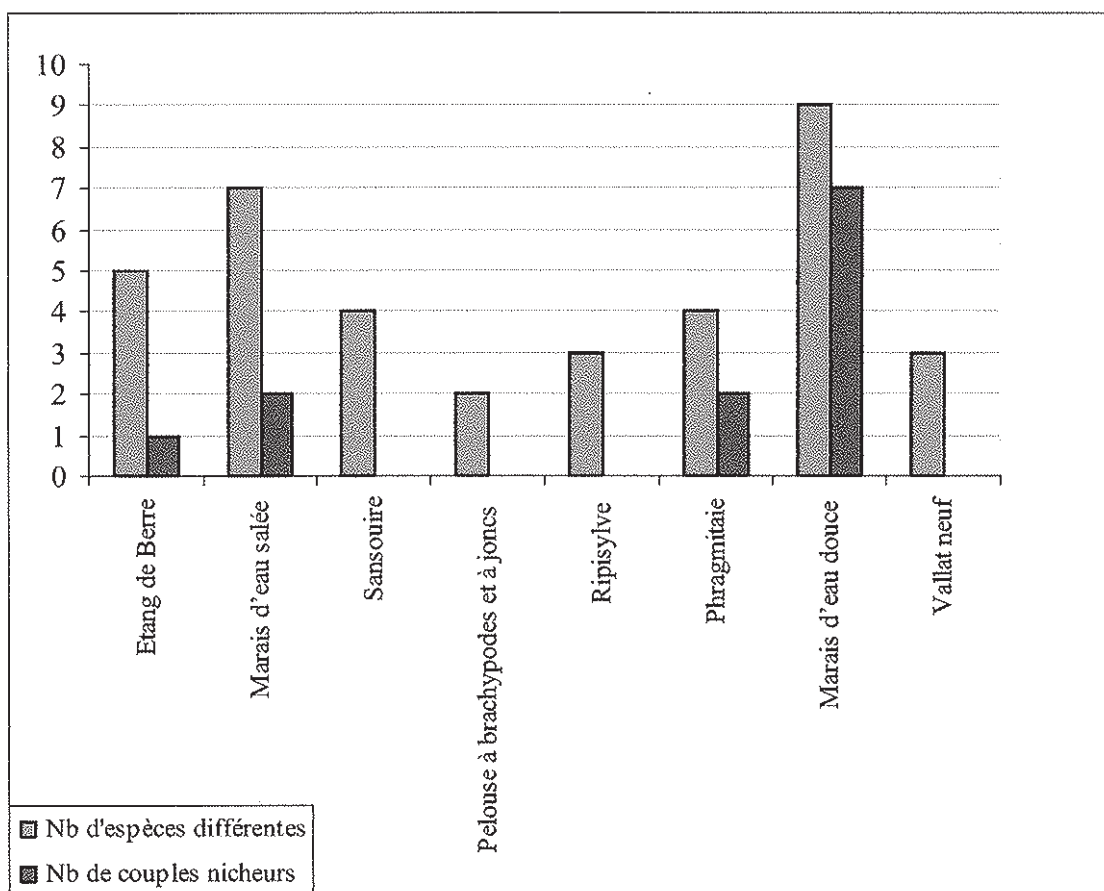
Le myocastor, communément appelé ragondin, est l'une des espèces classées nuisibles les plus présentes. Originaire d'Amérique du Sud, il peut provoquer des dégâts très importants sur les franges de la roselière. Cet herbivore, parfaitement adapté au milieu aquatique, ne connaît aucun prédateur.

### 2.4.3. Avifaune

Malgré la faible surface du site, 25 espèces d'oiseaux ont été inventoriées (**Tableau n°3**). Certaines de ces espèces sont inféodées à un milieu particulier (exemple : les Laridés comme les sternes pierregarin et naine), d'autres se retrouvent dans plusieurs des milieux précédemment décrits (exemple : Tadorne de Belon, cygne tuberculé). La **Figure n°2** montre le nombre des espèces d'oiseaux et le nombre d'espèces nicheuses par milieu.

**Tableau n°3 : Aire de répartition des différentes espèces d'oiseaux**

Etang de Berre	Marais d'eau salée	Sansouire	Pelouse à brachypodes et à joncs
Cygne tuberculé	Cygne tuberculé	Echasse blanche	Cisticole des joncs
Goéland leucophée	Aigrette garzette	Aigrette garzette	Bergeronnette grise
Sterne pierregarin	Canards de surface	Héron cendré	
Sterne naine	Canards plongeurs	Tadorne de Belon	
Tadorne de Belon	Echasse blanche		
	Foulque macroule		
	Bouscarle de Cetti		
	Cisticole de joncs		
	Héron pourpré		
Ripisylve	Phragmitaie	Marais d'eau douce	Vallat neuf
Aigrette garzette	Busard des roseaux	Canard colvert	Bouscarle de Cetti
Bergeronnette grise	Cisticole des joncs	Canards de surface	Busard des roseaux
Bihoreau gris	Foulque macroule	Canards plongeurs	Cygne tuberculé
	Héron cendré	Chevalier gambette	
		Cygne tuberculé	
		Echasse blanche	
		Foulque macroule	
		Grand gravelot	
		Grèbe huppé	
		Martin pêcheur	
		Tadorne de Belon	



*Figure n°1: Histogramme de la répartition de l'avifaune selon les différents milieux : les barres bleues représentent le nombre d'espèces différentes d'oiseaux présents dans les différents milieux, les barres marrons montrent le nombres de couples nicheurs par milieux.*

## 2.5. Historique

Le marais de la Tête noire est un ancien salin. Une partie de la sansouire est dépourvue de végétation. En effet, cette zone correspond à l'endroit où était entreposé le sel à l'époque où ce marais était utilisé comme salin.

## 2.6. Environnement socio-économique : la chasse

Le site du marais de la Tête noire ne fait l'objet d'aucune utilisation à l'exception de la Société de chasse de Rognac.

**PARTIE 2 : EVALUATION DU PATRIMOINE  
ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE  
GESTION**



### 3) Evaluation du patrimoine

#### 3.1. Evaluation des habitats et des espèces

##### 3.1.1. Les habitats

Sur le site, différents habitats d'intérêt communautaires selon la typologie Corine Biotopes sont présents. On y retrouve la ripisylve, la roselière, la sansouire et la jonçaie. Le tableau ci-après résume ces différents habitats et leur correspondance avec le code Natura 2000 (*Tableau n°4*).

*Tableau n°4 : Synthèse des habitats d'intérêt communautaire selon la typologie Corine Biotope.*

Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Liste détaillée des habitats Code Directive « Habitats »
44		FORÊTS RIVERAINES, FORÊTS ET FOURRÉS TRÈS HUMIDES (RIPISYLVE)
44.1		<i>Formations riveraines de saules</i>
44.6	92AO	<i>Forêts méditerranéennes de peupliers, d'ormes et de frênes</i>
44.8131	92DO	<i>Fourrés de Tamaris ouest-méditerranéens</i>
15		MARAIS SALÉS, PRÉS SALÉS (SCHORRES), STEPPES SALÉES ET FOURRÉS SUR GYPSE
15.113	1310	<i>Gazons méditerranéens à salicorne (sansouire)</i>
15.5	1410	<i>Prés salés méditerranéens à Juncus maritimus et J. acutus (jonçaie)</i>
53		VÉGÉTATION DE CEINTURE DES BORDS DES EAUX (ROSELIÈRE)
53.11		<i>Phragmitaies</i>
53.13		<i>Typhaies</i>
53.62		<i>Peuplements de Cannes de Provence</i>

### 3.1.2. La faune

- **Papillons (Lépidoptères)**

#### Papillons diurnes (Lépidoptères Rhopalocères) :

L'inventaire des Lépidoptères Rhopalocères est incomplet. La présence de la Diane (*Zerynthia polyxena*) est cependant à signaler car sa chenille est liée à l'aristoloche, plante dont les stations sont rares. La Diane est protégée par la législation française, par la convention de Berne et figure en annexe IV de la directive Habitats.

- **Avifaune**

Parmi les espèces d'oiseaux inventoriées six (Aigrette garzette, Busard des roseaux, Echasse blanche, Martin pêcheur d'Europe, Héron bihoreau gris, Tadorne de Belon) présentent un intérêt biologique élevé.

*Tableau n°5 : Espèces avifaunistiques d'intérêt communautaire observées sur le marais de la Tête noire.*

Type	Nom scientifique	Nom commun	Dir. et convention	Statut national	Livre Rouge
Oiseaux	<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur	Annexe I (DO)	Protégé	AS(N)
	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	Annexe I (DO)	Protégé	
	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Annexe I (DO)	Protégé	AS(N)
	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Annexe I (DO)		
	<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	Annexe I (DO)		AS(N)
	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Héron bihoreau	Annexe I (DO)	Protégé	
	<i>Sterna albifrons</i>	Sterne naine	Annexe I (DO)	Protégé	R
	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	Annexe I (DO)		
Insectes	<i>Zerynthia polyxena</i>	Diane	Annexe II (Berne)	Protégé	V

AS : A Surveiller  
DO : Directive  
Oiseaux

R : Rare

V : Vulnérable

N : Nicheurs

#### **4) Les objectifs de gestion**

---

Les objectifs du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) sont la préservation de la qualité et de la diversité des paysages, voire leur restauration, le maintien de la richesse des écosystèmes et leur éventuelle réhabilitation, ainsi que l'accueil du public en cohérence avec les objectifs de protection des milieux.

##### **4.1. Objectif à long terme : Maintenir un état de conservation favorable des habitats remarquables**

L'évaluation du patrimoine naturel précédemment réalisée permet de dégager les objectifs à long terme qui fixent l'état idéal à atteindre pour le site étudié. L'objectif à long terme pour le marais de la Tête noire est le suivant :

- Maintenir un état de conservation favorable des habitats remarquables

Les résultats de l'évaluation patrimoniale et des pratiques sur le site de la Tête noire montrent que la responsabilité patrimoniale du site porte sur un certain nombre d'« habitats naturels » qui ont une importance soit en tant que tels soit parce qu'ils abritent des effectifs d'espèces ou des espèces remarquables.

La notion d'état de conservation favorable a été interprétée comme le maintien des conditions favorables pour ces habitats en fonction des connaissances du moment et des moyens de gestion.

Sur le marais de la Tête noire, les priorités en terme de patrimoine naturel concernent :

- les plans d'eau ouverts pour l'accueil des oiseaux d'eau, en particulier les hivernants (canards de surface, canards plongeurs, foulques), mais également aux différentes espèces d'oiseaux nicheurs (échasses blanches, canards colvert) ;
- les boisements utilisés ou potentiellement utilisables par les hérons arboricoles ;
- la conservation des habitats d'intérêt communautaire (la roselière, la sansouire, la ripisylve et la jonçaie).

Pour cela, le Conservatoire vise à étendre la surface de la zone acquise afin de préserver au maximum ce site déjà soumis à l'industrialisation de ses abords. Des réunions avec les responsables de l'urbanisme et de l'environnement ont permis de dégager les zones

potentiellement valables pour la poursuite de l'acquisition foncière. Les nouvelles parcelles à acquérir par le Conservatoire du littoral :

- **Parcelle n°24** : Propriété de la mairie : sur cette parcelle se trouve une partie de la sansouire ainsi que 2 mares où nichent les échasses blanches. Dans la zone proche de la station d'épuration se trouve une belle roselière. Cependant, cette parcelle est réservée à la station d'épuration comme déversoir d'orage. Cette autorisation est fixée par un arrêté relatif à la loi sur l'eau. Il sera sûrement possible d'en acquérir une partie (sansouire, mare).
- **Parcelle n°3** (société suisse SANDOR) et la **parcelle n°4**(SCI Gabel) ont le même gérant. Ces 2 parcelles sont actuellement des zones d'activités potentielles mais si les propriétaires sont d'accords de vendre les parcelles à un prix juste, ces parcelles pourraient être mises en espace naturelle. La parcelle n°4 est constituée de remblais.
- **Parcelles n°22, 24, 26** qui longe le chemin communal. Ce sentier rural (chemin des Passaluires) appartient au domaine privé de la commune. Projet à long terme de mise en valeur du littoral et ouverture au public.

Les chasseurs ne sont pas d'accords de la mise en place du sentier littoral sur le sentier communal mais pas la commune.

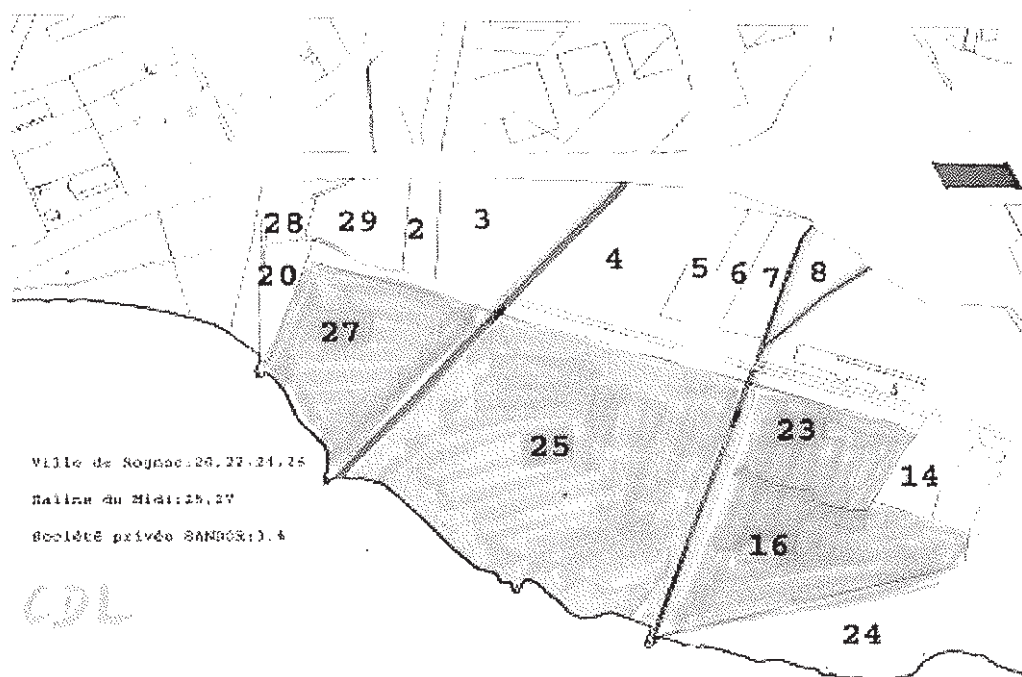
Passé également le long de ces parcelles la conduite de refoulement de la station d'épuration de Rognac qui va jusqu'à Berre l'étang.

A ce niveau se trouvent des palpes à pétrole visibles et donc dangereuses. Il faut faire des aménagements pour les masquer et éviter tout accident.

- **Parcelle n°20** : à côté de cette parcelle se trouve l'exutoire du Vallat neuf qui doit rester en possession de la ville de Rognac ; c'est un ouvrage pluvial.

Pour réaliser cet objectif, il est nécessaire de compléter le travail effectué durant ce stage. En effet, les inventaires réalisés lors de ce stage ne sont pas exhaustifs car ils ont eu lieu une partie de l'année (de avril à juillet 2007). Il sera donc nécessaire d'effectuer un suivi régulier du patrimoine existant afin de montrer les potentialités réelles de ce milieu.





Carte n°4 : Parcelles cadastrales du marais de la Tête noire (surface en cours d'acquisition par le CERL)

Sur le site, deux espèces invasives ont été observées :

- l'herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*),
- le sénécion en arbre (*Baccharis hamilifolia*).

L'herbe de la pampa et le sénécion en arbre sont situés en bordure nord de la parcelle 25. Afin de les éradiquer des mesures d'arrachages sont à mettre en place.

Le maintien d'une chasse raisonnée sur le site peut être autorisée. Si elle constitue un usage traditionnel de la nature et un élément de vie locale, aux yeux du Conservatoire, elle ne peut s'exercer sur les sites que dans les conditions où elle est compatible avec les objectifs écologiques et avec l'ouverture au public.

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la recherche d'une approche intégrée de la gestion prenant en compte des règles de durabilité et de compatibilité avec les orientations conservatoires. La volonté de maintenir des activités traditionnelles contribue à s'intégrer dans le tissu socio-économique local. Cet objectif a également un rôle de pilote et de démonstration envers les acteurs locaux de la protection de la nature.

Dans certains sites, la chasse contribue au demeurant à la gestion du site et constitue ainsi un usage économique et social, au même titre que l'exploitation agricole, par exemple. La Société de chasse de Rognac ainsi que la commune s'occupent actuellement de l'entretien du

site, du maintien des mares en eau et de la coupe de la roselière par faucardage mécanique. Ils auront un rôle dans les comités de gestion dans le cadre d'une gestion intégrée de la zone.

L'ouverture au public des zones naturelles, dans la mesure où elle ne nuit pas aux objectifs de protection du milieu est une des missions du Conservatoire du littoral.

Sur la commune de Rognac, le marais de la Tête noire ne connaît pas une fréquentation importante de visiteurs. Les problèmes de fréquentation humaine sont ponctuels et rares. Il peut cependant être mis en place sur le site des sorties naturalistes et éducatives encadrées afin d'informer et de sensibiliser le public de l'intérêt et de la conservation de ces milieux naturels. Afin de canaliser les promeneurs et autres usagers du site, la mise en place de barrière est indispensable ainsi qu'un panneau d'information type Conservatoire du littoral.

Cet objectif de gestion vise à concilier l'accueil du public et la protection de la zone et de préserver ce milieu remarquable de l'industrialisation de ses abords.

## 4.2. Les objectifs à moyen terme

Les objectifs de gestion à long terme définis précédemment se déclinent en objectifs à moyen terme.

---

### Objectif à long terme: Maintenir un état de conservation favorable des habitats remarquables

---

- Objectif n°1 : Poursuivre les acquisitions foncières
  
- Objectif n°2 : Mettre en place une stratégie de lutte contre les espèces exotiques, particulièrement celles à caractère envahissant.
  - Action n°2.1 : Arrachage des pieds de Sénéçon en arbre (*Baccharis hamilifolia*) et d'Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*).
  - Action n°2.2 : Contrôle des populations de ragondins.
  
- Objectif n°3 : Poursuivre les inventaires de la flore et de la faune
  - Action n°3.1 : Réaliser un suivi de toutes les espèces à intérêt patrimonial.
  - Action n°3.2 : Réaliser un inventaire des populations d'amphibiens et de reptiles.
  
- Objectif n°4 : Gérer les roselières
  - Action n°5.1 : Mieux connaître le fonctionnement hydraulique du site.
  - Action n°5.2 : Procéder au faucardage de la roselière.
  
- Objectif n°5 : Pratiquer une chasse raisonnée
  - Action n°4.1 : Adapter la pression de chasse
  - Action n°4.2 : Convention de chasse
  - Action n°4.3 : Lutter contre les nuisibles
  
- Objectif n°6 : Assurer la perception du site par les usagers comme une zone où la nature doit être protégée
  - Action n°6.1 : Mise en place de panneaux d'information

*Tableau n°6 : Simplification du plan de gestion aux objectifs à long terme et à leurs objectifs à moyens terme correspondants.*

N°	Objectifs à long terme	N°	Objectifs à moyen terme
1	<b>Maintenir un état de conservation favorable des habitats remarquables</b>	1	Poursuivre les acquisitions foncières
		2	Mettre en place une stratégie de lutte contre les espèces exotiques, particulièrement celles à caractère envahissant.
		3	Poursuivre les inventaires de la flore et de la faune (notamment les amphibiens et les reptiles)
		4	Gérer les roselières
		5	Pratiquer une chasse raisonnée
		6	Assurer la perception du site par les usagers comme dans une zone où la nature doit être protégée



<b>Objectif à long terme</b>	<b>Maintenir un état de conservation favorable des habitats remarquables</b>
<b>Objectif n° 1</b>	Poursuivre les acquisitions foncières
<b>Enjeux identifiés</b>	L'acquisition de certaines zones sera une solution pour protéger les zones sensibles à l'urbanisation.
<b>Situation, problématique et risques</b>	En limite Nord du site, se trouvent plusieurs parcelles privées toujours épargnées de l'urbanisation. Leur acquisition pourrait permettre de former un ensemble naturel avec la zone déjà acquise. Les parcelles 4, 23, 23, 24, 26, 27 sont des zones NDL (protection des espaces littoraux, POS).
<b>Objectif formulé</b>	Elargir la zone acquise par le Conservatoire du littoral afin de la conserver
<b>Opérations</b>	Se renseigner auprès de la mairie de Rognac en ce qui concerne la possibilité d'acquérir certaines parcelles leur appartenant.
	Acquisitions des parcelles privées situées au Nord du site
<b>Remarques</b>	Pas de remarques particulières.

<b>Objectif à long terme</b>	<b>Maintenir un état de conservation favorable des habitats remarquables</b>
<b>Objectif n° 2</b>	Mettre en place une stratégie de lutte contre les espèces exotiques, particulièrement celles à caractère envahissant.
<b>Opérations</b>	Mesure d'arrachage des pieds de Sénéçons en arbre et d'Herbe de la pampa
	Contrôle des populations de ragondins
<b>Remarques</b>	Pas de remarques particulières

<b>Objectif à long terme</b>	<b>Maintenir un état de conservation favorable des habitats remarquables</b>
<b>Objectif n° 3</b>	Poursuivre les inventaires de la flore et de la faune (notamment les amphibiens et les reptiles)
<b>Objectif formulé</b>	Améliorer la connaissance du patrimoine naturel du site
<b>Remarques</b>	Pas de remarques particulières

<b>Objectif à long terme</b>	<b>Maintenir un état de conservation favorable des habitats remarquables</b>
<b>Objectif n° 4</b>	Gérer les roselières
<b>Description de l'objectif</b>	L'objectif de gestion de la roselière vise à préserver les habitats pour l'avifaune.
<b>Opérations</b>	Améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique du site Travaux de faucardage
<b>Remarques</b>	Les travaux de faucardage de la roselière étaient jusqu'ici réalisés par la Société cynégétique de Rognac

<b>Objectif à long terme</b>	<b>Maintenir un état de conservation favorable des habitats remarquables</b>
<b>Objectif n° 5</b>	Pratiquer une chasse raisonnée
<b>Enjeux identifiés</b>	Préserver des activités traditionnelles, composantes de la richesse et de l'identité culturelle du site. Éviter la prolifération d'espèces pouvant avoir un impact sur la gestion des espaces naturels (ragondin, renard).
<b>Situation, problématique et risques</b>	La chasse a lieu tous les jours de la semaine en période d'ouverture. La réalisation d'une convention permettra d'éviter d'éventuelles dérives.
<b>Objectif formulé</b>	Pérenniser une activité traditionnelle respectueuse de la protection des espaces naturels.
<b>Stratégie d'action retenue</b>	Réaliser une convention.
	Mobiliser des outils de contrôle d'application de la convention.
	Impliquer les chasseurs dans la gestion du site.
<b>Indicateurs</b>	Stabilité de la fréquentation.
	Stabilités du nombre d'animaux chassés, par espèce, sur le site.
<b>Opérations</b>	Réaliser une convention d'accès.
	Mobiliser des outils de contrôle d'application de la convention d'accès.
	Consigner le nombre d'animaux chassés dans un cahier (base de donnée) permettant le suivi de cette activité.
<b>Remarques</b>	Pas de remarques particulières.

<b>Objectif à long terme</b>	<b>Maintenir un état de conservation favorable des habitats remarquables</b>
<b>Objectif n° 6</b>	Assurer la perception du site par les usagers comme dans une zone où la nature doit être protégée
<b>Situation, problématique et risques</b>	Le site est peu fréquenté mais il est soumis ponctuellement à des pollutions (dépôts d'ordure).
<b>Objectif formulé</b>	Faire découvrir et connaître le site aux acteurs locaux
<b>Stratégie d'action retenue</b>	Mise en place de panneaux d'information Fermeture du site aux véhicules
<b>Remarques</b>	Pas de remarques particulières



## BIBLIOGRAPHIE

- 1- Stratégie à long terme du Conservatoire du littoral, 2005-2050.
- 2- Plan de gestion de la petite Camargue (commune de saint chamas), conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (Stucky : bureau d'études), Déc. 2001.
- 3- La petite Camargue- Analyse du site et perspectives de gestion, Loïc Gachon, DESS PARME conservatoire du littoral, août 1997.
- 4- Sentier littoral, mai 2001.
- 5- Bilan des connaissances- Etat de santé du milieu, GIPREB 2002.
- 6- MedWet, 1995.
- 7- paca.lpo.fr
- 8- Un nouvelle dynamique pour les zones humides, 1995 (Vauvert, Gard)
- 9- Guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles (cahier technique des espaces naturels n°79)- L'atelier technique des espaces naturels 2006- Outils de gestion et de planification.
- 10- Guide méthodologique de gestion des lagunes méditerranéennes (région languedoc)- 2000-2001.
- 11- Espèces envahissantes en Méditerranée (herbe de la pampa et sénécion).
- 12a- Mohand ACHERAR (conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon) - Manuel pratique d'identification et de délimitation des zones humides du sud-est de la France - Volume 1 : Définitions Typologies et critères de caractérisation.
- 12b- Mohand ACHERAR (conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon) et Jean Charles VILLARET (conservatoire botanique national de Gap-Charance)- Manuel pratique d'identification et de délimitation des zones humides du sud-est de la France – Volume 2 : Méthodes d'identification et de délimitation ; Fiches descriptives des milieux.
- 13-Stratégie aux zones humides méditerranéennes- MedWet, 1998.
- 14a- Les mares temporaires méditerranéennes- Volume 1 : Enjeux de conservation, fonctionnement et gestion (éditeur : Grillas P., P. Gauthier, N. Yavercovski & C. Perennou) 2004 (auteur : station biologique de la tour du Valat).
- 14b- Les mares temporaires méditerranéennes- Volume 2 : Fiches espèces (éditeur : Grillas P., P. Gauthier, N. Yavercovski & C. Perennou) 2004 (auteur : station biologique de la tour du Valat).
- 15-<http://www.snppn.com>
- 16- <http://sierm.eaurmc.fr/zones-humides/premiers-inventaires-rmc.php>
- 17- <http://www.ifen.fr/donIndic/Donnees/corine/nomenclature.htm> (CORINE Land cover)
- 18- <http://inpn.mnhn.fr> (ZNIEFF, Natura 2000.....)

19- <http://www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/zh/index2.htm> (site de la référence 12)

20- [http://fr.wikipedia.org/wiki/Zone\\_humide#Le\\_Plan\\_national\\_d.27action\\_pour\\_les\\_zones\\_humides](http://fr.wikipedia.org/wiki/Zone_humide#Le_Plan_national_d.27action_pour_les_zones_humides) (zones humides wikipedia)

## ANNEXES



## **Sommaire des annexes**

---

Annexe 1 : Fiche descriptive de la ZNIEFF géologique 1341G00

Annexe 2 : Fiche de présentation du site éligible au Réseau Natura 2000

Annexe 3 : Observations du marais de la Tête Noire (source LPO)

Annexe 4 : Les différentes espèces d'oiseaux présentes sur le marais de la Tête noire

Annexe 5 : La flore présente sur le site de la Tête noire

Annexe 6 : Les espèces d'insectes présentes sur le marais de la Tête noire

## Annexe 1 : Fiche descriptive de la ZNIEFF géologique 1341G00

- 13 - COMITE REGIONAL DE L'INVENTAIRE ZNIEFF - PACA
- 11 - Région administrative : PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
- 12 - Numéro de zone : 1341G00 14 - Date description : 1985
- 15a - Commune(s) : ROGNAC et VITROLLES
- 16a - Nom de la zone : STRATOTYPE ROGNACIEN
- 15 - Département : BOUCHES DU RHONE
- 15b - Altitude minimale : 19 m  
maximale : 20 m
- 15C - Superficie en ha : 100
- 16 - Description de la zone :

Description écologique et paysagère : Le ROGNACIEN est situe dans le synclinal d e l'ARC en bordure de l'étang de BERRE, suivant une bande d'affleurement nord-sud depuis le village de ROGNAC jusqu'à VITROLLES (4 à 5 km).

La formation calcaire, partie superieure de l'étage, forme une corniche le long du rivage oriental de l'étang. Ce faciès sédimentaire continental est d'âge Secondaire (Crétacé supérieur) et plus précisément du Senonien (Maestrichien supérieur). Ce stratotype a une valeur régionale.

Plusieurs coupes types sont présentes sur le site mais les deux meilleures sont actuellement :

- partie inférieure du niveau de la gare de ROGNAC. Le contact avec le B&gudien sous-jacent n'est bien visible que dans la région de VELAUX, plus au nord-est.

- parties moyenne et supérieure : le long de la RN 113 entre ROGNAC et VITROLLES. Le contact avec le Vitrollien s'observe près de VITROLLES.

- 17 - Intérêt de la zone Géologique et pedologique :

Le stratotype du Rognacien est une sédimentation fluviatile, détritique (argilites) et lacustre (calcaires). Les coupes types de la zone offrent un intérêt stratigraphique et paléogéographique. La coupe de la gare de ROGNAC et celle longeant la RN 113 entre ROGNAC et VITROLLES sont représentatives des deux formations principales : les grès à Reptiles (à la base) et le calcaire de ROGNAC (sus-jacent). Les argiles inférieures de VITROLLES appartiennent au Rognacien d'après les arguments paléontologiques.

On a pu reconstituer le milieu à l'époque du Sénonien : biotopes lacustres avec des fonds marécageux temporaires, humifères, près du rivage du lac Rognacien, car les calcaires présentent des traces de remaniements (gravelles).

Les principaux fossiles trouvés appartiennent aux Cyanophycées, Characées pour les algues et aux Gastéropodes, Lamellibranches. Ostracodes pour la faune ainsi que des oeufs de Dinosaur.

Parmi les espèces caractéristiques, citons : *Septorella brachycera*, *Peckichara cancellata*, *Septorella ultima*, *Peckichara sertulata*, *Pyrgulifera annata*. *Frambocythere tumiensis* Gerrerri.

18a - Problèmes de gestion existants : Ces sites sont souvent dégradés par suite de l'industrialisation et de l'urbanisation, les travaux routiers et autoroutes. Cependant, le secteur reste suffisamment vaste pour y étudier un bon nombre de coupes satisfaisantes.

18b - Recommandations pour une gestion raisonnée du patrimoine naturel : Ce stratotype a été classé dans la catégorie IV par le B.R.G.M., les coupes les plus caractéristiques devraient faire l'objet d'une protection absolue.

19 - Bibliographie principale :

- CAVELIER C., ROGER J. - (1980) - Les étages français et leurs stratotypes - Mémoire du BRGM no 109.
- CHATELET H. (1972) - Etude stratigraphique et paléocéologie du Rognacien en Provence. Thèse 3ème cycle Univ. Provence, Centre St Charles, MARSEILLE. 68 p., 5 pl., Trav. Labo. Géol. Hist. Pal. Univ. Prov. Centre St Charles, MARSEILLE, no 3.
- DENIZOT G. - (1936) - Note sur les sondages de Port de Bouc (Bouches du Rhône) et sur la géologie de l'Etang de la Route - B.S.G.F, VI, p. 459.
- DENIZOT G. - (1942) - Bassin de Fuveau et de l'Arc - Feuilles d'AIX et de MARTIGUES à 1/50 000. Bull. Cart. Géol. France, XLIII, no 211, p. 137.
- DOTTIN O., ROUX JC. - (1981) - Etude préliminaire à une protection des stratotypes français - Rapport du B.R.G.M., 81 SGN 484 ENV.
- FABRE-TAXY S. - (1959) - Faunes lagunaires et continentales du Crétacé supérieur de Provence - III - Le Maestrichtien et le Danien - Ann. de Paléontol. PARIS, XLV, p. 3-72, 2 pl.
- COUVERNET C., GUIEU G., ROUSSET C., 1979 - Guides géologiques régionaux : Provence - Masson éd. 2eme édition, 238 p.
- GRAMBAST L. (1971) - Remarques phylogénétiques et biochronologiques sur les *Septorella* du Crétacé terminal de Provence et les Charophytes associés - Paléobiol. contin. MONTPELLIER, II, no 2, 38 p., 29 pl. de LAPPAREAT A. F. - (1938) - Etudes de paléontologie stratigraphique sur les faunes continentales de Provence - Mém. Soc. géol. France, no 8, XV, fasc. 4, no 35.
- MATHERON P. (1868) - Note sur l'âge des calcaires lacustres à *Strophostoma* et sur la position de l'étage de ROGNAC par rapport à la série des dépôts crétacés fluviolacustres du bassin de FUYEAIJ. BSGF (21, XXV, p. 762.
- NIVIERE A. - (1959) - Etude stratigraphique et sédimentologique de la barre calcaire de ROGNAC - D.E.S. Fac. Sci. MARSEILLE (inédit).
- REPELIN J. - (1963) - Quelques précisions sur le synchronisme de dépôts du Crétacé supérieur du Nord de la France et de la série fluviolacustre du Midi - C.R. Soc. Géol. France, p. 133.

## **Annexe 2 : Fiche de présentation du site éligible au Réseau Natura 2000**



### **Annexe 3 : Observations du marais de la Tête Noire (source LPO)**

---

- **2003**

**20/07 :**

223 grèbes huppés (radeau)

1 cp cygne + 1 jeune

1 cp cygne + 6 jeunes

24 08 – 420 grèbes huppés

05 10 – 170 grèbes huppés

1 faucon crécerelle mâle dépèce une proie sur pylone

- **2005**

**04/08 :**

130 grèbes huppés

- **2006**

**15/01 :**

1 cp Busard des roseaux (parade)

2 aigrettes garzette

hiver - 1 Buse variable en hivernage

- **2007 Observations avec Laure Bourgault**

**24/04 :**

Cygne tuberculé & 9 j - 1 cp couvant – 4 cygnes

Tadorne de Belon : 4 cp

Chevalier gambette : 4

Chevalier cul-blanc : 1

Chevalier guignette : 1

Cisticole des joncs : 2

Héron cendré : 2

Aigrette garzette : 2

Busard des roseaux : 1 mâle

Martinet noir, Hirondelle de fenêtre, Goéland leucophée, Col-vert, Foulque macroule

**07/05 :**

Cygne tuberculé & 8 jeunes – 1 cp couvant – 4 cygnes

Tadorne de Belon : 4 cp

Echasse blanche : 3 + 5 (dont 2 couvant) + 1 cp

Bihoreau gris : 1 (sub. Adulte)

Chevalier guignette : 4 (dont 2 volant ensemble)

Cisticole des joncs : 2 ou 3

Pigeon ramier : 1 cp

Bergeronnette grise : 2 volant ensemble

Busard des roseaux : 1 mâle

Héron cendré, Aigrette garzette, Martinet noir, Hironnelle de fenêtre, Goéland leucophée,

Mouette rieuse, Foulque macroule, Pie bavarde.

**22 05 :**

Cygne tuberculé : 1 cp + 2 individus

Tadorne de Belon : 4 cp

Echasse blanche : 6

Grèbe huppé : 8

Cisticole des joncs : 2 ou 3

Pigeon ramier : 3

Bergeronnette grise : 1 m

Héron cendré : 3

Aigrette garzette : 2

Col vert : 3 m, 3 ou 4 canes couvant

Foulque : 4 a & 1 j

Poule d'eau : 1

Verdier : 1

Sterne pierregarin : 18

Sterne naine : 1

Martinet noir, Hironnelle de fenêtre (boue), Goéland, Grenouille verte.

Rossignol, Bouscarle de Cetti (entendu).

**29/05:**

Busard des roseaux (m) en vol

**05/06 :**

Héron cendré : 1

Héron pourpré : 3 (s'envolent vers l'Arc) *Vu 1 héron pourpré, marais du Patis le 8.06*

Tadorne de Belon : 13 a posés côte à côte

Aigrette garzette : 1 ou 2

Foulque macroule : 3 a & 1 a avec 2 j

Echasse blanche : 8 a & 2 j

Sterne naine : 2 volant ensemble

Sterne pierregarin : 1

Cisticole des joncs : 2

Petit gravelot : 3 (dont 2 se battent à terre et se poursuivent dans les airs)

Cygne tuberculé : 1 avec 7 j + 1 a ; 1 couple ; 1 adulte

Busard des roseaux : 1 m

Col vert : 2 f

Grèbe huppé : 1

Pie bavarde, Hirondelle de fenêtre, Martinet noir, Goéland.

**22/06:**

Héron cendré : 3 volant ensemble + 2/3 à terre

Echasses blanches : 4 (alarmant) + 2/3

Cygne : 1 A + 8 juv. & 1 cple

Tadorne : 2

Col vert : 1 m & 2 F – 1 m & 2 F en vol

Foulque : 1 A & 1 juv – 3 A

Sterne naine : 1

Busard des roseaux : 1 femelle (se pose dans les tamaris)

Cisticole (2), Bouscarle de Cetti (1), Martinet noir, Hirondelle de fenêtre, Goéland, Pie bavarde, Pigeon ramier, Ragondin, Batracien

**20/07 :**

Cygne : 2 juv. & 1 cple

Hirondelles de fenêtre

Echasses blanches : 1 cple & 1 juv.

Goéland leucophée : 1 cple

Hérons cendrés en vol : 3

Vanneau huppé : 1

Col vert : 17

**26/07 :**

Martin pêcheur : 1

Echasses blanches : 1 cple

Aigrette garzette : 1

Cygnes : 2 cple

Col vert : 9

## Annexe 4 : Les différentes espèces d'oiseaux présentes sur le marais de la Tête noire

Nom scientifique	Nom commun	Dir. Oiseaux	Conv. de Berne	Conv. de Bonn	Statut national	Liste Rouge
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur	Annexe I	Annexe II		Protégé	AS(N)
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard Colvert		Annexe III	Annexe II		
<i>Apus apus</i>	Martinet noir		Annexe III		Protégé	
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré		Annexe III		Protégé	
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Protégé	
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti		Annexe II		Protégé	
<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot		Annexe II	Annexe II	Protégé	
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Protégé	AS(N)
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs		Annexe II		Protégé	
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé		Annexe III	Annexe II	Protégé	
<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtre		Annexe II		Protégé	
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Annexe I	Annexe II		Protégé	
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule		Annexe III		Protégé	
<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	Annexe I	Annexe II	Annexe II		AS(N)
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophaée				Protégé	
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse		Annexe II		Protégé	
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise		Annexe III			
<i>Nyctocorax nyctocorax</i>	Bihoreau gris	Annexe I	Annexe II		Protégée	
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde				Protégé	
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé		Annexe III			
<i>Sterna albifrons</i>	Sterne naine	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Protégé	R
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	Annexe I	Annexe II			
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon		Annexe II	Annexe II	Protégé	
<i>Tringa hypoleucos</i>	Chevalier guignette					
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier cul-blanc		Annexe III	Annexe II	Protégé	
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette		Annexe II	Annexe II	Protégé	R

N =  
AS = à surveiller    Nicheurs    R = Rare

## Annexe 5 : La flore présente sur le site de la Tête noire

Nom scientifique	Nom commun	Milieux
<i>Aristolochia pistolochia</i>	Aristolochie pistolochie	Ripisylve
<i>Baccharis halimifolia</i>	Sénéçon	Ripisylve
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	Ripisylve
<i>Carex divisa</i>	Laîche divisée	Ripisylve
<i>Fraxinus angustifolia</i>	Frêne à feuilles étroites	Ripisylve
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	Ripisylve
<i>Arundo donax</i>	Cannes de Provence	Ripisylve
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère sauvage	Ripisylve
	Aubépine	Ripisylve
<i>Pyrus communis</i>	Poirier sauvage	Ripisylve
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	Ripisylve
<i>Populus canescens</i>	Peuplier grisard	Ripisylve
<i>salix alba</i>	Saule Blanc	Ripisylve
<i>Salix caprea</i>	Saule Marsault	Ripisylve
<i>Tamarix gallica</i>	Tamaris commun	Ripisylve
<i>Ulmus campestris</i>	Orme champêtre	Ripisylve
<i>Cortaderia selloana</i>	Herbe de la pampa	Ripisylve
<i>Typha latifolia</i>	Massette	Roselière
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	Roselière
<i>Scirpus maritimus</i>	Scirpe maritime	Roselière
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris des marais	Roselière
<i>Juncus acutus</i>	Jonc piquant	Jonçaille
<i>Salicornia europaea</i>	Salicorne herbacée	Sansouire
<i>Obione portulacoides</i>	Obione Arroche Faux pourpier	Sansouire
<i>Limonium vulgare</i>	Saladelle	Sansouire
<i>Glaucium flavum</i>	Pavot cornu	Cordon coquillier
<i>Ranunculus trichophyllus</i> Chaix	Renoncule aquatique	Mare



## Annexe 6 : Les espèces d'insectes présentes sur le marais de la Tête noire

INSECTES	Nom scientifique	Nom commun
<b>Coléoptères</b>	<i>Aromia moschata</i>	Aromie (capricorne) musquée
	<i>Oedemera nobilis</i>	Oedémère pollinisateur
	<i>Cercopis vulnerata</i>	Cercope rouge-sang
	<i>Omophlus lepturoides</i>	Alleculide floricole
	<i>Agapanthia cardui</i>	Agapanthie des chardons
	<i>Eristalis tenax</i>	Éristale
	<i>Eurygaster maura</i>	Punaises des céréales
<b>Odonates</b>		
Coenagrionidae	<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant
	<i>Sympecma paedisca</i>	Leste enfant
Libellulidae		
	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum rouge-sang
	<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun
	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé
	<i>Orthetrum coerulescens</i>	Orthétrum bleuissant
	<i>Sympetrum meridionale</i>	Sympétrum méridional
	<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve
	<i>Anax imperator</i>	Anax empereur
	<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée
<b>Lépidoptères</b>	<i>Zerynthia polyxena</i>	Diane
	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun
	<i>Papilio machaon</i>	Machaon
	<i>Iphiclides podalirius</i>	Le Flambé
	<i>Melanargia galathea</i>	Le Demi-deuil (échiquier)
	<i>Pieris artogeria napi</i>	Piérade du navet
	<i>Pieris artogeria rapae</i>	Piérade de la rave
	<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade de la moutarde
	<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du chou
	<i>Vanessa cardui</i>	Belle-Dame
<b>Arachnides</b>	<i>Heriaeus hirtus</i>	Thomise hirsute
	<i>Larinoides cornutus</i>	Epeire des roseaux
<b>Mantoptères</b>	<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse
	<i>Empusa penneta</i>	Empuse

## PERSONNES CONTACTEES

## Personnes contactées

---

Nom	Organisme	Fonction
HUG Françoise	Mairie de Rognac	Chargé de l'urbanisme
SEGUIN Chantal	LPO	Bénévole
LEBLANC Olivier		Naturaliste amateur spécialiste des Reptiles
BRUN Luc	SIBOJAĪ	Etude MedWet, gestionnaire de l'Etang de Bolmon
TIRONE Daniel	Société de Chasse de Rognac	Président
SEMONNAY Yves	Société de Chasse de Rognac	Vice-président